Saint-Jacques-le-Mineur

Le Jacqueminois

Volume 10, numéro 5, avril 2018

Journée verte

26 mai prochain
De 10h à 15h
Place Dr Bénonie-Guérin— devant le centre communautaire
(119, rue Renaud)

En cas de pluie, l'activité se tiendra à l'intérieur

- **Vente de livres usagés de la Bibliothèque**
- **Vente de vêtements et articles usagés de la friperie « *La maison aux mille trouvailles* »**
- **Ventes de garage sur place**
- **Arbres à donner en collaboration avec le Club4H**
- **Plusieurs artisans sur place**
- **Et plus encore !**

VENTE DE GARAGE

Pour réserver votre table ou votre espace, veuillez contacter Sandryne Courtemanche au adjointe@sjlm.ca ou 450-347-5446 poste 403.

Un dépôt de 10$ est requis pour réserver votre table (quantité limitée). Si vous n'avez pas besoin que l'on vous fournisse une table, le dépôt n'est pas nécessaire.

Inscriptions avant le 17 mai 2018.

Recherche d'artisans et de bénévoles

Pour la *Journée verte*, nous invitons les artisans qui désireraient exposer leurs produits ou leurs services à nous contacter.

Également, nous sommes à la recherche de quelques bénévoles pour aider au bon fonctionnement de l'évènement.

Si vous êtes intéressés, veuillez donner votre nom avant le 17 mai 2018 à Sandryne Courtemanche au adjointe@sjlm.ca ou au 450-347-5546 poste 403.

Visite de prévention

Le service de sécurité incendie procèdera de mai à octobre à des visites de prévention résidentielle dans certains secteurs de la municipalité. Profitez de cette occasion pour poser vos questions en matière de sécurité incendie.

Dates de ventes de garage autorisées en 2018

Mai: 19 et 20 mai
26 et 27 mai

Juin: 23 et 24 juin
30 juin et 1er juillet

Juillet: 4 et 5 août
11 et 12 août

Friperie : La maison aux mille trouvailles

Horaire de la friperie :

4 mai	19h à 21h	1 juin 19h à 21h
5 mai	10h à 15h	2 juin 10h à 15h

Adresse :
95, rue Principale

Formation DEA et RCR

Formation adressée à tous sur le fonctionnement du défibrillateur externe automatisé et sur la réanimation cardio-respiratoire.

Âge : 12 ans et plus (Adulte et adolescent)
Responsable : Steven Lemieux

Dates : 20 mai 2018 (dimanche)
Heure: 9h à 13h
Durée: 1 atelier de 4h
Lieu : Chalet des loisirs
Tarif : 2,50$ (frais de la carte de secouriste émis par l'Association des Maladies du Cœur)
Inscriptions obligatoires (places limitées)

Collecte entièrement mécanique en 2019

Il sera obligatoire d'utiliser un bac sur roulette de 120 litres ou plus. Les sacs et les poubelles rondes qui doivent être levées à la main seront refusés.

Médaille pour chiens <u>obligatoire</u> avant le 1er mai, sous peine d'amende.
Coût : 15$
Disponible à la mairie.

Offres d'emploi

Étudiants (2 postes disponibles) - Parcs et espaces verts

Catégorie: Travaux publics / voirie
Type de poste: Étudiant

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Les étudiants effectuent la tonte du gazon, le nettoyage des parcs et espaces verts ou toutes autres tâches jugées nécessaires (peinture, préparation des terrains pour activités, etc.).
Possible de poursuivre son emploi d'été étudiant l'année prochaine;
Également, le ou les étudiants pourraient être appelés à travailler les fins de semaine à l'occasion;
Ils auront à effectuer le nettoyage des véhicules ou équipements municipaux;
Effectuent diverses tâches simples et usuelles d'entretien des terrains de jeux, des équipements du réseau routier et des bâtiments municipaux;

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 15 mai 2018 à 16h00.
par courriel : directiongenerale@sjlm.ca
ou par la poste :

Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur
91, Principale
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) J0J 1Z0

EXIGENCES/ COMPÉTENCES:

Maîtrise du français oral;
Être orienté service à la clientèle;
Expérience ou formation pertinente au poste;
Posséder un permis de conduire valide classes 5, un atout;
Posséder la carte de « santé et sécurité générale sur les chantiers de construction », un atout;
Avoir 16 ans au 1er juin 2018;
Avoir fréquenté à temps plein une institution scolaire reconnue pour la session automne 2017 ou hiver 2018;
Avoir l'esprit d'équipe;
Être polyvalent;
Être habile manuellement;
Être en bonne forme physique;
Être tolérant aux conditions climatiques (chaleur, pluie, froid);
Avoir un bon sens de l'observation;
Capacité physique pour accomplir le travail
Être disponible à temps plein de mai à la fin août, à raison de 35 heures par semaine du lundi au vendredi

Commentaires
Seuls les candidats retenus seront contactés.
Il est à noter que le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

NOUVEAU PLAN D'URBANISME DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

CONTEXTE

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est en processus de révision de ses outils d'urbanisme afin de mieux encadrer le développement de son territoire. Le dernier plan d'urbanisme date de 1991 et ne reflète plus les enjeux actuels auxquels fait face la Municipalité. Le plan d'urbanisme est le principal document de planification servant à encadrer le développement du territoire. Il identifie des enjeux qui se traduisent par des orientations et des objectifs. Ces derniers seront mis en œuvre par diverses actions, notamment via les règlements d'urbanisme (ex. zonage, lotissement, etc.), les règlements municipaux ainsi que les politiques et interventions municipales (ex. : réaménagement d'un rue locale, aménagement de parcs, etc.).Puisque Saint-Jacques-le-Mineur fait partie de la MRC Les Jardins-de-Napierville, son plan d'urbanisme est encadré par le Schéma d'aménagement et de développement régional qui prescrit des affectations et orientations relatives à certains enjeux inhérents au développement du territoire. Le nouveau plan d'urbanisme doit donc trouver un équilibre entre les enjeux locaux et les préoccupations régionales.

ORIENTATIONS

Les orientations d'aménagement encadrent l'aménagement, le développement et la mise en valeur du territoire, et ce, sur un horizon de planification de 5 à 10 ans. Cinq orientations sont ainsi définies au plan d'urbanisme :

- Mettre en valeur les pratiques agricoles et assurer le développement de l'agriculture ;
- Gérer plus efficacement le développement urbain ;
- Définir des pôles d'activités complémentaires ;
- Organiser le réseau efficacement et de façon sécuritaire ;
- Protéger et mettre en valeur l'environnement.

AFFECTATIONS DU SOL

Ces orientations se traduisent concrètement sur le territoire par des affectations du sol. Ces aires d'affectation viennent encadrer les usages qui peuvent être exercés sur différentes parties du territoire en fonction de leur localisation de leur vocation.

Neuf grandes affectations et 3 sous-affectations découpent le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur :

- Agricole dynamique
- Extraction
- Îlot déstructuré
- Récréative intensive
- Commerciale locale
- Conservation
- Récréative
- Réserve résidentielle
- Urbaine
- Communautaire
- Habitation
- Mixte

PLANIFICATION DÉTAILLÉE

Deux programmes particuliers d'urbanisme (PPU) réalisés en 2012 et 2014 complètent l'exercice de planification. Ces documents précisent la planification et l'aménagement du territoire des secteurs suivants :

Noyau villageois

Secteur commercial.

Ces deux programmes particuliers d'urbanisme (PPU) ont été mis à jour afin de correspondre au contexte actuel.

De plus amples informations sur le plan d'urbanisme et la réglementation seront données lors de l'assemblée de consultation publique du 8 mai 2018 au 119 rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur. Au plaisir de vous y voir.

Épinettes à donner pour le bois – inscription avant le 4 mai 2018

Plusieurs épinettes sont à donner avant le 21 mai 2018.
Dix arbres entiers seront à couper. Les citoyens intéressés à obtenir ces arbres doivent transmettre leur nom à la municipalité ainsi qu'une preuve de résidence via courriel : info@sjlm.ca, télécopieur: 450-347-5754 ou par courrier: 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, J0J 1Z0, avant le 4 mai 2018 à 9h. Un tirage au sort sera effectué pour choisir un citoyen qui aura à abattre les épinettes et à les retirer du terrain du chalet des loisirs.

Le citoyen retenu doit s'engager :
- à signer un engagement de non responsabilité en cas de dommage et/ou blessures ;
- à effectuer tous les travaux avant le 21 mai 2018 ;
- à laisser les lieux propres (les souches et branches pourront être laissées sur place).

Pour plus d'informations: 450-347-5446 #203

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par la révision du plan d'urbanisme, du règlement de zonage, du règlement de lotissement, du règlement de construction, du règlement sur les permis et certificats, du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 avril 2018, le conseil a adopté **les projets de règlements** suivants :

Projet de règlement sur le plan d'urbanisme numéro 369-2018 :
Ce projet de règlement vise à doter la Municipalité d'un nouveau plan d'urbanisme, soit un document de planification qui énonce 5 grandes orientations d'aménagement, soient :

- Mettre en valeur les pratiques agricoles et assurer le développement de l'agriculture ;
- Gérer plus efficacement le développement urbain ;
- Définir des pôles d'activités complémentaires ;
- Organiser le réseau efficacement et de façon sécuritaire;
- Protéger et mettre en valeur l'environnement.

Ces cinq orientations servent à circonscrire les principaux enjeux de l'aménagement du territoire et à baliser les choix relatifs aux moyens qui s'offrent à la Municipalité pour encadrer les interventions publiques et privées sur le territoire. Également, le plan d'urbanisme vient définir l'utilisation du sol qui se décline en 9 grandes affectations et 3 sous-affectations. De plus, une densité minimale d'occupation du sol est exigée pour certains terrains et secteurs à développer ou à transformer, en conformité avec les exigences régionales.

Projet de règlement de zonage numéro 1200-2018:
Ce projet de règlement vise à régir les usages, constructions et aménagements sur le territoire municipal, selon le découpage de la municipalité en zone.

Projet de règlement de lotissement numéro 2200-2018:
Ce projet de règlement vise à régir les opérations cadastrales, la dimension des terrains ainsi que les rues.

Projet de règlement de construction numéro 3200-2018 :
Ce projet de règlement vise à édicter des normes de construction.

Projet de règlement sur les permis et certificats numéro 4200-2018 :
Ce projet de règlement vise à établir les modalités de délivrance des permis et certificats.

Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 8200-2018:
Ce projet de règlement vise à assurer une implantation et une intégration architecturale optimale des constructions à l'intérieur de secteurs spécifiques à Saint-Jacques-le-Mineur.

Projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 7200-2018:
Ce projet de règlement vise à régir les éléments considérés mineurs sur lesquels il est possible de déroger.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **8 mai 2018**, **à 17h30,** au Centre communautaire, situé au 119, rue Renaud. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués de même que les conséquences de leur adoption;

Les projets de règlement de zonage et de lotissement, s'appliquant à l'ensemble du territoire, contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Les projets de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, situé au 91, rue Principale, entre 8h00 et 16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 13h00, le vendredi.

Avis donné le 18 avril 2018
Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Remboursement pour des activités faites à l'extérieur de la municipalité

La municipalité vous offre un remboursement de 30 $ par an par personne pour une activité non offertes à Saint-Jacques-le-Mineur
Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner au 450-347-5446 poste 202 ou au tresorerie@sjlm.ca

Horaire de votre bibliothèque durant la période scolaire :

Lundi	18h30 à 20h30
Mercredi	13h à 16h30
	18h30 à 20h30
Samedi	10h30 à 12h

89, rue Principale

La Caravane des Cultures sera à Saint-Jacques-le-Mineur les lundis de 16h00 à 19h00 dans le stationnement du

Chalet des loisirs
(263 Édouard-VII)
dès le 21 mai 2018.

Aide financière 2018 - Camp de jour

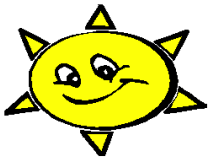

Considérant que la majorité des Camps de jour chargent un surplus pour les non-résidents, les parents dont les enfants sont inscrits à un camp de jour reconnu ont droit à une aide financière de 6$ par jour de présence au camp, jusqu'à concurrence de 150$.

Les formulaires de remboursement seront disponibles au bureau municipal ou sur notre site Internet au www.sjlm.ca, à compter du mois d'août. Détails à suivre.

Rappel important - avant le 1er juin

Veuillez noter qu'il est obligatoire de compléter son branchement aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout pour tout ceux qui y ont accès. **La date limite de branchement intérieur et extérieur est le 1er juin 2018.** Tout ceux qui ne respecteront pas les délais seront passible de pénalités.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Édith Létourneau au 450-347-5446 poste 203 ou par courriel au amenagement@sjlm.ca

Journée de nettoyage - le 12 mai

Les conseillers de Saint-Jacques-le-Mineur vous invitent à venir nettoyer en leur compagnie le sentier pédestre à l'arrière du **centre communautaire (ancienne église)** pour le débarrasser des déchets et rebuts naturels qui y sont présents, le **12 mai prochain dès 9h.** Les participants doivent prévoir d'apporter de l'eau ainsi qu'une protection solaire et un chasse moustique; de porter des vêtements longs, des chaussures fermées ou des bottes.

Venez contribuer au ménage du printemps !

ÉCOCENTRE

82, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur

matériaux de construction

HORAIRE 2018

Le 2e samedi du mois	12 mai, 9 juin, 14 juillet, 11 août, 8 septembre et 13 octobre de 9h à 12h
Le mercredi	Du 2 mai au 31 octobre de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sur appel
Le vendredi	Du 4 mai au 26 octobre de 8h30 à 12h sur appel

POUR INFO OU POUR RENDEZ-VOUS

Communiquez avec votre municipalité au 450-347-5446 #203 ou #0 ou par courriel

CONSIGNES D'UTILISATION

- Le service s'adresse uniquement aux citoyens de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur. La présentation du permis de conduire du conducteur ou du passager **est obligatoire** et agit à titre de preuve de résidence;
- Le service s'adresse uniquement à une clientèle résidentielle et non commerciale ou industrielle;
- Tout camion de 6 roues ou plus, qu'il soit lettré ou non, est strictement interdit dans notre écocentre, et ce, quel que soit le contenu du chargement;
- Deux (2) visites gratuites par résidence par année sont prévues, chaque visite sera comptabilisée par le surveillant selon le tableau suivant:

Volume	Équivalent à (1visite =40$)	Prix
0 à 64 pieds³	1 visite	40$
0 à 64 pieds³ de bardeaux d'asphalte	2 visites	80$
65 à 130 pieds³	2 visites	80$
65 à 130 pieds³ de bardeaux d'asphalte	4 visites	160$
131 pieds³ à 225 pieds³	3 visites	120$
131 pieds³ à 225 pieds³ de bardeaux d'asphalte	6 visites	240$
Plus de 225 pieds	Interdit	Interdit
Il n'y a pas de demi prix, une remorque de 80 pi³ payera 80$ ou l'équivalent en nombre de visite.		

- Le montant sera payable sur place en argent comptant seulement, un reçu sera émis par le surveillant;
- Le citoyen est responsable de déposer lui-même les matériaux secs dans les conteneurs et de suivre les instructions du surveillant.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS

- bois de construction
- bardeaux d'asphalte
- céramique
- filage
- gypse
- isolant
- masonite
- panneau
- aggloméré ou de particules
- papier de toiture
- souche
- Vitres
- porte, fenêtre, cadrage
- meubles en bois

MATÉRIAUX REFUSÉS

- ordures ménagères
- toile, divan, matelas, coussin (utiliser la collecte des ordures ménagères)
- électroménagers
- bonbonnes de gaz comprimé
- munitions et armes (communiquer avec la Sûreté du Québec)
- bois enduit de créosote ou goudronné
- produits explosifs
- gravier, pierre, terre
- pneus (consulter votre garagiste)
- asphalte, ciment, blocs de ciment (accepté dans les carrières avec frais)

Camp *Débrouille-Atout*
Camp thématique pour filles et garçons de 6 à 12 ans

Sourire sans Fin est fier d'organiser des camps thématiques pour les enfants de 6 à 12 ans. Du 2 juillet au 3 août, tout sera mis en œuvre pour faire de vos enfants des débrouille-atouts. Tous les jours, du lundi au vendredi de 8h 30 à 16h. Selon l'horaire de son groupe, votre enfant sera appelé à participer en demi-journée camp de jour et en demi-journée thématique (atelier de création «faites-le vous-même» (DIY), bois, cuisine et petits génies).

Période d'inscription :
Du 9 avril au 8 juin 2018
Par téléphone ou en personne :
450-454-5747 ou sans frais précédé du 514 877-5000
au 2A, rue Ste-Famille à Saint-Rémi (voisin du CLSC)

Sourire sans fin

Pour obtenir plus de détails, veuillez nous contacter au 450 454-5747 ou sans frais précédé du 514 877-5000.